

# L'Œuvre des Saints Anges

## De 1844 à nos jours

*L'Œuvre des Saints Anges est une institution laïque de bienfaisance fondée en 1844 et reconnue d'utilité publique en 1861 par décret impérial de Napoléon III signé le 25 décembre 1861 au Palais des Tuileries. L'Œuvre est présidée depuis le 31 mars 1999 par María Elena Amé de Saint Didier de Narbonne Lara.*

L'association fut fondée par des laïcs, en majorité catholiques, afin de recueillir de petites filles pauvres, orphelines ou délaissées. Le but de l'institution était de les éduquer, de les instruire et de les intégrer au monde du travail. Conformément aux statuts, outre son devoir d'assistance et d'éducation, l'Œuvre se devait d'assurer à ses protégées instruction et formation, travail convenable, hébergement en cas de chômage et patronage à vie.

Dès sa fondation et jusqu'en 1970, l'Œuvre fut toujours présidée par des femmes. D'ailleurs, les statuts de 1861 et de 1925 prévoyaient un conseil d'administration, composé de femmes, et un comité consultatif, composé d'hommes. Les femmes étant, à l'époque, juridiquement incapables de représenter l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile, c'était le président du comité consultatif qui représentait l'institution ; cette situation a perduré jusqu'en 1961. En revanche, à partir de cette date, le représentant de l'association a toujours été la présidente ou le président du conseil d'administration, et cela malgré les dispositions des statuts de 1961.

La découverte, dans les caves du 8, rue de Vouillé, de quatre plaques de marbre noir en souvenir et en reconnaissance des bienfaiteurs, dont l'une est étrangement gravée des deux côtés, nous a permis de constater que la romancière George Sand avait raison lorsqu'elle affirme, dans une lettre adressée à Alexandre Dumas père, que la fondatrice de l'Œuvre est Mme Tisserand. Pourtant, ce nom n'apparaît nulle part dans les documents officiels faisant foi. Selon le *Manuel des œuvres et institutions religieuses et charitables* de 1867 et le *Paris charitable et bienfaisant* de 1912, publié par l'Office central des œuvres de bienfaisance avec préface du comte d'Haussonville, de l'Académie française, la fondatrice est la baronne Dubois. Ces plaques combrent une lacune, puisqu'elles nous apprennent que, immédiatement après la fondation par Mme Tisserand, l'Œuvre des Saints Anges fut suc-

cessivement présidée par Mme Manuel et par la baronne Dubois. D'autre part, selon les statuts de 1861, les statuts de 1925, l'acte d'achat du terrain de la rue de Vouillé en 1886, l'acte de division et de vente de 1967 et les procès-verbaux des Assemblées générales de 1970 et de 1999, se sont succédé à la tête de l'Œuvre des Saints Anges, la vicomtesse de Gontaut-Biron, la baronne Louise Amé de Saint Didier, Mme G. Salmon, la baronne Maria del Carmen de Vaufréland, Maître Maurice Pasteau et la baronne Maria Elena Amé de Saint Didier de Narbonne Lara. Parmi les présidents du Comité consultatif, ces documents ainsi que *Le Courrier des Anges*, mentionnent M. R. Magnier, M. Jules Bocquet, le baron Armand Amé de Saint Didier, M. Marcel Lavesvre et Mme Danielle Weisbein.

Comme il était d'usage à l'époque, plusieurs congrégations ont été successivement engagées par l'Œuvre pour s'occuper du quotidien et de l'éducation des orphelines, sous la direction des autorités de l'Œuvre des Saints Anges ; à titre d'exemple « le traité », véritable contrat de travail, datant de 1862, signé par l'Œuvre des Saints Anges et la congrégation des Sœurs de la Sagesse.



En 1861, l'Œuvre assurait déjà l'hébergement, l'éducation et la formation de 80 petites filles. Le 25 décembre de cette même année, pour récompenser ces actions répondant aux préoccupations sociales et humanitaires de Napoléon III et de son épouse, l'Impératrice Eugénie, l'Empereur signait au Palais des Tuileries, le décret impérial reconnaissant l'Œuvre des Saints Anges comme établissement d'utilité publique.



C'est ainsi que l'action de l'Œuvre atteint son apogée sous la présidence de la baronne Louise Amé de Saint Didier. Établie d'abord passage Dulac, l'Œuvre achète en 1886 un terrain de 3336 m<sup>2</sup>, sis rue de Vouillé, pour faire construire son nouvel orphelinat. Ces nouveaux locaux permettent à l'Œuvre d'améliorer et de développer son action en faveur des jeunes filles pauvres, orphelines ou délaissées.

Le 4 mai 1897, le terrible incendie du Bazar de la Charité frappe durement l'institution. Plusieurs bénévoles périssent brûlées vives alors qu'elles vendaient pour l'orphelinat des Saints Anges, au comptoir n° 17, dans le cadre de ce grand rassemblement annuel des œuvres de bienfaisance. Ce fut le cas de la Présidente, la baronne douairière de Saint Didier (81 ans), de sa nièce, la baronne Maurice de Saint Didier (39 ans), de Mme Edmée Legrand (63 ans) et de Mlle Elodie van Burveliet (20 ans). D'autres membres de l'Œuvre furent gravement brûlés. Un Mémorial élevé par souscription populaire à l'endroit même de la tragédie, aujourd'hui classé monument historique, perpétue le souvenir de toutes les victimes. Le Mémorial du Bazar de la Charité est toujours propriété de l'association qui réunit les descendants des victimes.



Malgré la tragédie de l'incendie du Bazar de la Charité, l'Œuvre des Saints Anges poursuit son évolution et continue son action d'assistance et d'éducation dans la droite ligne de ses fondateurs. En 1961, les statuts sont modifiés et l'orphelinat est transformé en école avec internat. En 1967, les bâtiments de la rue de Vouillé devenus vétustes, le terrain est divisé en deux lots : le plus petit, portant le n° 2, est vendu à une société civile immobilière. Celle-ci, comme prix de la vente devait démolir les bâtiments de l'orphelinat, construire une école avec internat sur le lot n° 1 et livrer des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol dans le bâtiment A, à construire sur le lot n° 2. Cet ensemble immobilier sis 8, rue de Vouillé, Paris XV<sup>e</sup>, est toujours propriété de l'Œuvre des Saints Anges.

L'école avec internat de l'Œuvre des Saints Anges du 8, rue de Vouillé, inaugurée en 1970, subsiste jusqu'à la signature, en 1982, d'un contrat de commodat avec une AEP (Association d'éducation populaire).



Or, à partir de 1975 s'amorce le déclin progressif de l'Œuvre des Saints Anges. Fin 1998, elle est sur le point d'être dissoute et de voir ses biens spoliés. Du reste, l'ensemble immobilier de la rue de Vouillé, objet de nombreuses convoitises, est le seul bien immobilier qui demeure dans son patrimoine, sauvé « in extremis » en 1999 suite à l'action menée par les nouvelles autorités de l'Œuvre.

Une lente agonie avait commencé en 1982, avec le contrat de commodat ou prêt à usage gratuit, d'une durée de 10 ans, signé avec une AEP. Ce contrat, résilié en bonne et due forme en 2009, privait l'Œuvre des Saints Anges de l'usage de son siège social et des locaux pourtant indispensables pour se réunir, pour travailler et pour conserver ses archives.

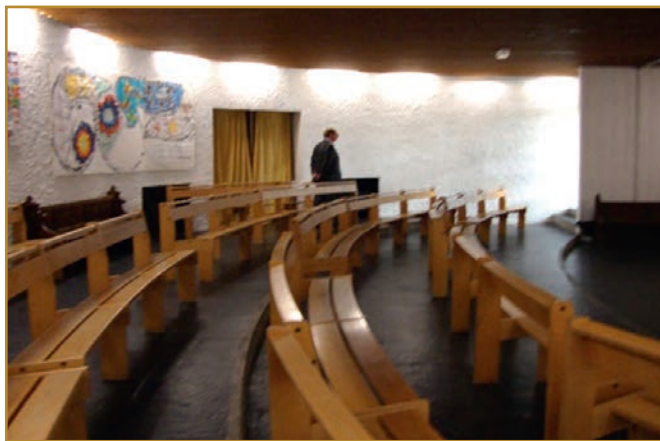
En s'installant dans l'ensemble immobilier du 8, rue de Vouillé, l'Association d'éducation populaire prit le nom figurant depuis 1970 sur le frontispice du 8, rue de Vouillé, « École Les Saints Anges », bien qu'il s'agisse d'une entité juridique sans lien avec l'Œuvre des Saints Anges. Ladite AEP devint en janvier 1998, l'OGEC Ecole les Saints Anges (Organisme de gestion de l'Enseignement Catholique Ecole les Saints Anges).



Ce processus se poursuit avec le transfert partiel d'actif sans contrepartie financière de l'immense propriété sise 117, avenue Victor-Hugo, Paris XVI<sup>e</sup>, à la paroisse Saint-Honoré d'Eylau. La donation de l'ensemble immobilier de la rue de Vouillé à l'Œuvre de Saint-Nicolas et l'utilisation des avoirs pour payer les frais de la donation porteraient le coup fatal devant entraîner la mort de l'Œuvre des Saints Anges. Sans qu'aucune décision du Conseil d'administration ou de l'Assemblée générale ne décide la dissolution de l'Œuvre des Saints Anges, un « liquidateur » avait été désigné et avait installé ses bureaux au 76, rue des Saints Pères, Paris VI<sup>e</sup>.

Le transfert partiel d'actif sans contrepartie financière, mais aussi le projet de donation et la dissolution de l'Œuvre des Saints Anges, avaient été décidés par des membres autoproclamés, n'ayant jamais acquitté de cotisation et dont la plupart avaient été proposés par le bénéficiaire de ce transfert.

Toutefois, à partir du 31 mars 1999, les efforts de la nouvelle équipe, présidée par Maria Elena de Saint Didier, sont dirigés vers des objectifs prioritaires, tels que le res-



pect des obligations statutaires, le recrutement de nouveaux membres, la sauvegarde du patrimoine, le financement de l'Œuvre et le lancement d'actions en faveur des enfants et des jeunes. Dès septembre 1999, un programme éducatif et culturel est mis en œuvre en direction des enfants des centres de loisirs de la Ville de Paris. En février 2000, est lancé un programme de parrainage de jeunes talents francophones.

En juin 2001 est créé un groupe de travail présidé par un membre du Comité consultatif, professeur en pédiatrie. Ce groupe de travail a pour mission d'examiner les modalités de mise en œuvre d'un programme destiné aux enfants handicapés et la faisabilité de la création d'un centre médico-éducatif pour des jeunes porteurs de handicaps. Ce projet, très avancé et soutenu par les autorités, ne trouve pas de concrétisation en raison de l'incertitude quant à la date de récupération libre d'occupants de l'ensemble immobilier de la rue de Vouillé, siège social de l'association depuis 1886.



D'ailleurs, faute de locaux et de secrétariat, l'Œuvre des Saints Anges a dû créer une adresse de gestion au domicile de la présidente et tenir toutes ses réunions de travail ou statutaires dans des locaux loués ou prêtés pour l'occasion. Quant au programme en faveur des enfants, il a pu être mis en œuvre, grâce au dévouement d'un groupe de bénévoles, en partenariat avec les musées parisiens et les centres de loisirs de la Ville de Paris.

Fidèle au souvenir des fondateurs, l'Œuvre des Saints Anges poursuit ainsi depuis 179 ans son action éducative et bienfaitrice, malgré les nombreux écueils rencontrés. Toujours avec la même énergie et conviction, les autorités

de l'institution maintiennent la défense de ce qui reste du patrimoine constitué par ceux qui les ont précédés.

Conformément au jugement du TGI du 14 novembre 2017, confirmé par l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 15 mai 2020 et par l'arrêt de la Cour de Cassation du 22 septembre 2021, l'action initiée le 30 juillet 2013 par l'OGEC contre l'Œuvre des Saints Anges, son bienfaiteur, s'est soldée par la condamnation de l'OGEC à libérer les lieux, à payer au propriétaire une indemnité d'occupation à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010 et à indemniser l'Œuvre des Saints Anges pour la disparition du buste de la baronne de Saint Didier datant de 1897.

Suite au commandement de quitter les lieux délivré par huissier le 11 mars 2022, l'occupant sans droit ni titre, désormais en faillite, a fini par quitter l'ensemble immobilier la veille de l'expulsion prévue avec le concours de la force publique. Les clés de l'ensemble immobilier du 8 rue de Vouillé Paris XV<sup>e</sup> ont été officiellement remises à Mme de Saint Didier le jeudi 23 septembre 2022.

Après plus de 20 ans de procédures diverses, la plupart initiées par l'OGEC, l'Œuvre des Saints Anges a pu enfin récupérer son siège social libre d'occupants. Les autorités de l'Œuvre avaient décidé d'y installer un centre médico-éducatif pour de jeunes porteurs de handicap. Elles comptaient pour lancer ce projet, conçu en 2001, sur le recouvrement de sommes dues par l'occupant au titre de l'indemnité d'occupation. Hélas ! Pour ne pas payer les sommes dues, estimées par l'expert immobilier désigné par le tribunal à plus de 5 millions d'euros, l'OGEC s'est mis en faillite. De ce fait, l'Œuvre se verra contrainte d'abandonner ce projet et de vendre l'ensemble immobilier pour installer ailleurs son siège social. Ce nouveau départ permettra toutefois à l'Œuvre des Saints Anges de poursuivre et de développer ses programmes éducatifs et culturels dans de meilleures conditions et de lancer un ambitieux programme de bourses.

Ne disposant encore d'aucun revenu à part les cotisations des membres et quelques dons, l'Œuvre des Saints Anges<sup>®</sup> organise des manifestations caritatives, rendez-vous littéraires, galas, bals, visites et voyages. Les bénéfices, maigres et incertains, de ces manifestations lui permettent non seulement de développer ses programmes éducatifs et culturels en faveur des enfants, mais aussi de faire face notamment aux taxes et primes d'assurance de son siège social.



Ces événements caritatifs sont un moyen efficace de faire connaître l'institution, de récolter des fonds et de recruter de nouveaux membres, mais aussi de resserrer les liens d'amitié qui se sont tissés autour de l'Œuvre des Saints Anges, devenue, au fil du temps, une grande famille. *Le Courrier des Anges*, dont le premier numéro parut en 2001, témoigne de ces rencontres par la magie de la photo. De même, depuis le gala d'octobre 2000, les médias français et étrangers se font régulièrement l'écho de ces soirées caritatives.

C'est l'Empereur Napoléon III qui, en 1861, par décret impérial, avait accordé la reconnaissance d'utilité publique à l'Œuvre des Saints Anges. Pour lui rendre hommage, un gala de bienfaisance est organisé chaque année dans les magnifiques salons Second Empire du Grand Hôtel, inauguré en 1862 par l'Impératrice Eugénie. Le Bal Impérial est un des plus beaux événements parisiens et attire un public nombreux et des personnalités du monde entier, heureux d'y participer et de soutenir une institution de bienfaisance française qui depuis 179 ans poursuit sans relâche son action éducative et bienfaitrice.



## Sources

Pour consulter les sources ayant permis de rédiger cet article, nous vous invitons à visiter le site officiel de l'Œuvre des Saints Anges :

<http://oeuvre-des-saints-anges.org/>

Vous y trouverez les documents suivants :

- ✎ Statuts de 1861 et décret impérial de reconnaissance d'utilité publique du 25 décembre 1861 publiés au Bulletin des lois N° 790 datant de 1861.
- ✎ Statuts de 1925 et décret du 11 novembre 1925, approuvant les statuts, publiés au JORF en 1925.
- ✎ Statuts de 1961 et décret du 8 mai 1961 approuvant les statuts, publiés au JORF le 14 mai 1961 - 4392. Lois et décrets (version papier numérisée) n° 0114 du 14/05/1961.
- ✎ Statuts de 2017 et arrêté du 3 juillet 2017, approuvant les statuts, publiés au JORF n° 0161 du 11 juillet 2017.
- ✎ Jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris, en date du 14 novembre 2017.
- ✎ Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 15 mai 2020 confirmatif du jugement du Tribunal de grande instance.
- ✎ Arrêt de la Cour de Cassation en date du 22 septembre 2021 rejetant le pourvoi interjeté par l'OGEC.
- ✎ « Manuel des œuvres et institutions religieuses et charitables de Paris », 1867, pages 94 et 95.
- ✎ « Paris charitable et bienfaisant », 1912, publié par l'Office central des œuvres de bienfaisance, préface du comte d'Haussonville de l'Académie française.
- ✎ Traité, contrat de travail, entre l'Œuvre des Saints Anges et la Congrégation des Filles de la Sagesse datant de 1862.
- ✎ Un article datant de 1897 sur Louise de Saint Didier.
- ✎ Le Petit Journal du 16 mai 1897.
- ✎ Le Monde Illustré N° 2093 de 1897.
- ✎ Napoléon III - Le magazine du Second Empire n° 49, 2020

- ✎ Couvertures des 21 numéros du Courier des Anges® – Revue de l'Œuvre des Saints Anges, ISSN 1631 – 7297

- ✎ Le Courier des Anges n° 21 octobre 2021

Pour consulter les numéros mentionnés ci-après du Courier des Anges vous pouvez les commander à l'Œuvre des Saints Anges ou à la Bibliothèque national de France.

- ✎ Le Courier des Anges n° 1 octobre 2001
- ✎ Le Courier des Anges n° 4 septembre 2004
- ✎ Le Courier des Anges n° 7 novembre 2007
- ✎ Le Courier des Saints Anges n°11 octobre 2011
- ✎ Le Courier des Anges n° 20 octobre 2020
- ✎ Le Courier des Anges n° 21 octobre 2021

Pour compléter l'information, vous pouvez également visionner les vidéos suivantes :

- ✎ TV Monte-Carlo “Ça nous rassemble”. Emission n° 7, Des vies pas comme les autres, diffusée le 18.06.2011.
- ✎ YouTube Runway France, Venetian Ball 2012
- ✎ YouTube Runway France, Imperial Ball 2013
- ✎ YouTube Bal Impérial 2010
- ✎ YouTube Bal Impérial 2011
- ✎ Suroeste : SO spécial Bal Impérial 2021

<https://es.calameo.com/read/0050680061292898f6f2d>

À propos de la tragédie de l'incendie du Bazar de la charité du 4 mai 1897, nous vous conseillons de lire : Dominique Paoli *Il y a cent ans l'Incendie du Bazar de la Charité* Préface de la Comtesse de Paris, publié en 1997 par le Mémorial du Bazar de la Charité à l'occasion du centenaire de la tragédie, et de consulter le site officiel du Mémorial : <https://bazardelacharite.fr/>

Vous pouvez aussi consulter : Anne de Cossé Brissac, *La Comtesse Greffulhe* collection « Terres des Femmes ». Editions Perrin, Paris, 1991 ; notamment le chapitre 10, « Le Bazar de la Charité ».